

On s'intéresse tout particulièrement à hausser le niveau de compétence de ceux qui font déjà partie de la main-d'œuvre et sur le plan d'instruction et sur le plan de formation professionnelle. Le gouvernement fédéral se charge des dépenses encourues des employeurs dans la mise au point et l'exécution de programmes de formation approuvés destinés à leurs employés, surtout les programmes fondamentaux qui visent à hausser leurs compétences, les cours de récupération pour les personnes frappées par l'évolution technologique; et la formation par apprentissage. On favorise, également, des programmes de formation aux échelons supérieurs et autres. Un service de consultation sur la main-d'œuvre a été établi afin d'aider l'industrie dans les domaines de la formation de la main-d'œuvre et l'embauchage, et de participer aux programmes de recherches sur la main-d'œuvre.

En 1963, le Bureau fédéral de la statistique a effectué, avec le concours de la Direction de l'économique et de la recherche du ministère du Travail, une enquête fragmentaire sur les programmes de formation organisés à l'intention des apprentis, des techniciens, des surveillants, et des ouvriers spécialisés dans des domaines tels que l'industrie manufacturière, les transports et communications, les mines, les carrières et puits de pétrole et les services d'utilité publique. Cette enquête a révélé que près de 17 p. 100 des entreprises observées dispensaient des cours de formation organisés; l'incidence était de 8 p. 100 dans le cas des établissements embauchant entre 15 et 50 personnes, et de 25 p. 100 dans le cas de ceux comptant 50 employés ou plus. En plus des établissements qui ont déclaré avoir un programme sous une certaine forme organisé pour leur personnel, plusieurs ont déclaré qu'ils encourageaient considérablement leurs employés individuellement au moyen de contributions à l'égard du paiement des droits d'inscription au cours, ou par d'autres moyens.

Cours par correspondance

En 1963-1964, près de 130,000 enfants et adultes au Canada suivaient des cours par correspondance. Ces cours s'adressaient notamment aux enfants qui vivaient dans des régions isolées et loin d'une école, aux enfants malades ou invalides incapables de se rendre à l'école, aux employés adultes qui préfèrent les cours par correspondance aux cours du soir et aux détenus des institutions pénitentiaires.

Le ministère des Affaires des anciens combattants et les ministères provinciaux de l'Éducation offrent des cours scolaires par correspondance aux niveaux élémentaire et secondaire à l'intention des anciens combattants, des membres des Forces armées, des fonctionnaires du service civil et des détenus dans les pénitenciers fédéraux. En 1963-1964, près de 40,000 adultes suivaient des cours par correspondance organisés par ces deux sources. En outre, 11,259 enfants suivaient par correspondance un programme complet d'une année scolaire et 13,592 autres assistaient aux classes scolaires durant le jour et suivaient certains cours par correspondance.

Le ministère des Affaires des anciens combattants, les ministères provinciaux de l'Éducation et des écoles commerciales et d'arts et métiers privées offrent des cours de formation professionnelle par correspondance. En 1963-1964, on comptait 14,124 inscriptions aux cours de formation professionnelle organisés par les ministères provinciaux de l'Éducation et le ministère des Affaires des anciens combattants et 30,312 inscriptions aux cours offerts par les écoles privées.

Au niveau universitaire, 6,703 étudiants étaient inscrits à des cours par correspondance donnant droit à crédit pour l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, et 13,009 suivaient des cours d'intérêt social, culturel ou professionnel sans droit à un crédit quelconque.